

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

Étaient présents :

SCP

Nina Mankovitz
Ian Kerr
Natalie Bolton

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Steve Clark
Carmen Suchorab
David Soltis
Luc LaFrance
Kevin Kernohan
Shari Nurse
Kevin Champoux
Allison Rogers
Abbi Slater
Leanne Holmes

Points permanents

Mot d'ouverture

Il s'agit de la dernière réunion pour Nina Mankovitz en tant que coprésidente du comité. Nina a profité de l'occasion pour remercier les membres du comité de la confiance qu'ils ont placée en elle, et de leur sincérité et leur diplomatie au moment de faire part de leurs préoccupations et de discuter ouvertement des problèmes au cours de son mandat à titre de coprésidente. Elle a indiqué que ce fut un plaisir de travailler avec ce comité, et a annoncé que Ian Kerr la remplacera de façon temporaire au poste de coprésident. Une annonce sera faite sous peu en ce qui concerne la personne qui remplacera Ian en tant que représentant de la direction.

1. Affectations d'EDSC

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Compte tenu du nombre de promesses de conformité volontaire (PCV) que la société a reçue cette année concernant les problèmes qui auraient dû être réglés à la suite des inspections du CLCSS, la SCP s'est employée à apporter des modifications à la liste de contrôle d'inspection des comités. La SCP espère qu'une ébauche de ces modifications sera prête à être partagée aux membres du comité avant la prochaine réunion.

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

Le STTP a rappelé au comité que ses membres continuent d'indiquer que le CLCSS ne dispose pas de suffisamment de temps pour effectuer ses inspections avec soin, ce qui a également une incidence sur la rigueur des inspections.

La SCP a également fourni une version révisée de l'analyse des risques liés à l'emploi pour les FFRS. Celle-ci a été modifiée en fonction d'une PCV de la part de la région de l'Atlantique. La SCP fournira au comité une autre version de l'analyse des risques liés à l'emploi dans les deux langues. La SCP indiquera les modifications apportées afin de faciliter la consultation. La SCP fournira également au comité la PCV associée à ces modifications. Le comité aura l'occasion d'examiner l'analyse des risques liés à l'emploi lors de la prochaine réunion. Une chronologie des modifications de l'analyse sera également disponible.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au comité une version de l'analyse des risques liés à l'emploi qui met en évidence les entrées qui ont été modifiées, ainsi qu'une copie de la PCV à l'origine de ces modifications et une chronologie des modifications apportées à l'analyse mentionnée plus haut.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion :

Aucune préoccupation n'a été soulevée par l'une ou l'autre des parties.

3. Formation sur la sécurité

Invités : David Soltis, Leanne Holmes

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

La SCP a présenté un rapport résumant les statistiques sur la formation de l'annexe DD depuis le début de l'année, et a mentionné qu'elle prépare actuellement le calendrier de formation pour l'année 2018. La SCP a noté que le nombre de formations complétées est en dessous de l'objectif fixé pour l'année, mais que des séances de formation pour les nouveaux employés auront lieu avant la fin de l'année. La SCP a mentionné également que 80 guides d'autoformation ont été envoyés aux représentants en santé et sécurité, mais qu'aucune confirmation n'a été reçue quant à savoir si l'ensemble des formations ont été suivies. La SCP a également indiqué qu'aucun module de formation sur la vente au détail n'a été donné en 2017. Par contre, la SCP a pris l'engagement de former 150 employés en 2018. La formation commencera entre mars et mai. Cette formation sera donnée aux employés de la vente au détail des grands centres urbains (GCU), afin que les employés

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

temporaires puissent remplacer les employés de relève, plutôt que d'utiliser des heures supplémentaires. La SCP élaborera ensuite un plan pour former les employés de la vente au détail qui travaillent dans les régions éloignées. La SCP souhaite utiliser les employés temporaires, afin de ne pas avoir recours aux heures supplémentaires.

En ce qui concerne le plan de formation pour les employés de la vente au détail, le STTP a mentionné que, selon le rythme suggéré par la SCP, dix ans seraient nécessaires pour compléter la formation de tous les employés. Le processus pourrait être accéléré en utilisant des heures supplémentaires. Le STTP a indiqué que la Société devrait envisager de fournir et un employé de relève et un formateur pour l'Annexe DD qui se déplaceraient aux installations éloignées afin d'accélérer la formation.

Le STTP a demandé une liste des employés qui doivent toujours suivre la formation du CLMSS. Le STTP a fait valoir qu'il y aura une nouvelle élection des représentants en matière de santé et de sécurité en juin 2018, et a demandé que la SCP se prépare en vue de former les nouveaux représentants dans les plus brefs délais après l'élection. Le STTP a aussi demandé à la SCP que celle-ci s'assure que tous les nouveaux employés de la région d'Ottawa-Gatineau suivent la formation sur l'annexe DD puisque selon l'information qu'il détient, les nouvelles employées et nouveaux employés ne reçoivent plus la formation de l'annexe «DD» mais reçoivent uniquement le module d'apprentissage en ligne du CCHST .Le STTP rappelle que la SCP a clairement indiqué dans le passé que ce module ne devait pas remplacer la formation «DD». Le STTP a demandé à la SCP de procéder à un examen de la formation offerte sur le terrain pour s'assurer que celle-ci est conforme à l'engagement de la Société. Enfin, le STTP a demandé que Robert Saumur ajoute Marc Roussel en copie conforme lorsqu'il envoie des messages aux DRÉO afin de planifier des séances de formation.

En ce qui concerne les documents de formation, le STTP a indiqué que la formation du CLMSS en français fait référence à une version désuète du Code canadien du travail, et a demandé que le comité envisage d'examiner les contenus des modules 1 à 6.

Le STTP a soulevé une préoccupation concernant le temps de préparation pour que les formatrices et formateurs puissent faire les photocopies du matériel nécessaire pour donner la formation «DD» à Vancouver.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP avisera Robert Saumur d'ajouter Marc Roussel en copie conforme lors de ses communications avec les DRÉO au sujet de la planification des formations.
2. La SCP fournira un plan de formation à l'intention des employés de la vente au détail qui travaillent en région éloignée.

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

4. Mises à jour sur le parc de véhicules

Invité : Steve Clark

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

La SCP a pris des dispositions pour que le comité puisse voir un Dodge ProMaster sur les lieux. Une entreprise nommée Utilimaster a fabriqué les étagères intérieures. Après examen du comité, la SCP a décidé d'apporter les changements suivants :

- Couper les coins des tablettes situées à l'arrière à un angle de 45 ° afin que celles-ci correspondent aux tablettes situées à l'avant.
- Étudier la possibilité avec le fabricant d'ajouter une poignée d'appui plus basse sur la porte située du côté conducteur. La poignée actuelle est élevée et difficile à voir.
- La SCP collaborera avec Dodge afin de proposer une solution pour la poignée de la porte latérale coulissante du côté du trottoir, car elle est trop difficile à manipuler ou trop petite.

Le STTP a fait remarquer que la marche située à l'arrière du véhicule est élevée, et a demandé à la SCP d'envisager de rappeler aux employés d'utiliser les portes de côté pour entrer et sortir. Le STTP aimerait également en savoir plus sur la façon dont les véhicules sont attribués à chacun des itinéraires incluant les prévisions de couts reliés aux véhicules. La SCP discutera de la situation et partagera sa décision lors de la prochaine réunion.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au comité les renseignements sur la façon dont les véhicules sont attribués à chacun des itinéraires.

5. Déneigement et dégagement

Invités : Carmen Suchorab, Luc LaFrance

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carmen Suchorab)

La SCP a rappelé au comité que de nouveaux entrepreneurs ont été embauchés pour les régions de Calgary et Vancouver. Elle a aussi indiqué que le groupe Biens immobiliers surveille ces nouveaux entrepreneurs de près pour s'assurer que le travail est bien fait. Les contrats sont gérés par le groupe Biens immobiliers. Les problèmes de rendement sont assortis de pénalités financières et un entrepreneur de remplacement peut être utilisé au besoin. Un problème est également survenu à Dawson Creek. Ce problème a été réglé au moyen d'une formation sur les procédures donnée au superviseur. La SCP a indiqué que les zones d'attente des taxis et les voies d'évacuation communes

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

des installations doivent être dégagées, et que tous les bacs à sel ont été installés et intégrés à la carte du plan de déneigement. Les installations des maîtres de poste gérées par l'entrepreneur de gestion des installations de la SCP sont desservies dans le cadre du plan de déneigement de la Société. La SCP travaille en vue d'améliorer le service offert à 12 installations louées en essayant de prendre en charge les contrats afin que la SCP et non le propriétaire soit en charge du déneigement. Les installations fournies par les maîtres de poste sont gérées par des maîtres de poste qui font directement affaire avec un fournisseur de services de déneigement. En situation d'urgence, tout employé peut communiquer directement avec le groupe Biens immobiliers ou avec JLL (l'entreprise de gestion des installations) pour signaler un problème. Les coordonnées des personnes ressources sont affichées sur place.

Matériel de rue : (Luc LaFrance)

Des changements mineurs ont été apportés au guide 2017-2018 sur le déneigement. Le guide a été fourni aux entrepreneurs chargés du déneigement. Les activités de déneigement ont été limitées jusqu'ici, en raison des débuts modestes de la saison hivernale, mais tous les entrepreneurs sont prêts.

Le STTP a demandé à la SCP pourquoi cette dernière n'est pas responsable du déneigement des emplacements de boîtes postales multiples (BPM). Le STTP estime que cette responsabilité devrait incomber à la SCP.

La SCP a indiqué qu'un processus visant à remplacer les BPM d'ici 2021 par des boîtes postales communautaires (BPCOM) est en cours, et que ces dernières feront partie du plan de déneigement.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP un résumé des changements apportés au guide 2017-2018 sur le déneigement.

Points à l'ordre du jour

6. Liste de contrôle de l'efficacité du CLCSS (5 décembre 2017)

Aperçu :

Nous invitons les comités locaux conjoints sur la santé et la sécurité à utiliser la liste de contrôle de l'efficacité du CLCSS au moins une fois par année afin d'évaluer leur propre efficacité, et de trouver des façons de l'améliorer.

Discussion :

La SCP a fait parvenir au comité une copie de la version révisée de la liste de contrôle de l'efficacité du CLCSS avant la réunion, aux fins d'examen par le comité. La version révisée de la liste de contrôle de l'efficacité du CLCSS a été modifiée pour s'assurer que toutes les réponses « Oui » reflètent les meilleures pratiques, et que toutes les réponses « Non » tiennent compte des possibilités d'amélioration. De plus, la nouvelle liste de contrôle additionne toutes les réponses « Oui » pour attribuer une note que les comités peuvent utiliser pour mesurer les points à améliorer.

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

Le comité a examiné plusieurs modifications proposées par le STTP. La SCP inclura ces modifications dans une nouvelle version révisée et enverra la version définitive au comité pour un dernier examen.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP intégrera les suggestions du STTP dans une version révisée de la liste de contrôle de l'efficacité du CLCSS et la transmettra de nouveau au comité aux fins d'examen.

7. Sécurité routière (5 décembre 2017)

Invités : Kevin Kernohan, Shari Nurse

Aperçu :

La SCP a apporté un certain nombre d'améliorations au programme de conduite sécuritaire et aux documents de formation au cours des dernières années.

Discussion :

La SCP a passé en revue une présentation qui fournit un aperçu des éléments du programme de conduite sécuritaire. Le STTP a également reçu une reliure, dans les deux langues, contenant tous les documents de formation des conducteurs à jour. Les employés qui conduisent un véhicule pour le compte de la société doivent maintenant suivre un module de cyberformation de base des conducteurs. La formation en salle de classe est toujours offerte aux conducteurs de fourgonnettes à marchepied, de véhicules à conduite à droite (VCD) et de véhicules commerciaux. Le dossier de formation de l'employé dans la Zone de la formation indique au chef d'équipe les véhicules qu'un employé peut conduire en fonction des permis qu'il possède. La SCP est encore en train d'épurer les plans de leçon pour la cyberformation sur les heures de service et partagera les documents avec le STTP. La SCP a aussi commencé à analyser les données sur les collisions de véhicules pour montrer les effets potentiels des formations sur la fréquence des collisions.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au comité une analyse des données sur les collisions de véhicules lors de la prochaine réunion.

8. Problèmes de santé et de sécurité avec les BPCOM de la gamme E100 à E300 (5 octobre 2017)

Invité : Kevin Champoux

Aperçu :

Lors de la réunion d'octobre, le STTP a fourni au comité des photos qui montrent que les loquets sur les portes de la BPCOM sont à la hauteur des yeux et des jambes. Le STTP craint également que si le vent prend dans les portes ouvertes, les loquets blessent les employés.

Discussion :

Le comité a vu une BPCOM E-201 et a discuté d'options comme l'élargissement, l'épaississement et la modification du rayon des crochets, afin d'améliorer la sécurité des

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

employés. L'équipe de conception de l'équipement étudiera ces options et proposera des modifications de conception au comité.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP étudiera les options pour la nouvelle conception des crochets et présentera les modifications au comité aux fins d'examen.

9. Chariot C-56 (5 octobre 2017)

Invité : Kevin Champoux

Aperçu :

Le chariot SR-2 n'est plus fabriqué, et la SCP a conçu un chariot C-56 pour le remplacer.

Discussion :

Le comité a vu un prototype de chariot C-56. La SCP a indiqué que le chariot C-56 est plus large que le chariot SR-2, et qu'il possède quelques caractéristiques modifiables. Il est conçu pour être manœuvré uniquement à l'intérieur de l'installation.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au comité des renseignements supplémentaires sur l'utilisation prévue de ce chariot, ainsi que plus de détails au sujet de ce qu'il est destiné à remplacer, et dans quels emplacements.

10. Test de radon (27 septembre 2016)

Invités : Carmen Suchorab, Allison Rogers

Aperçu :

En septembre 2016, la SCP a informé le comité que, dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, elle allait commencer à effectuer des tests dans ses installations pour détecter la présence éventuelle de gaz radon. Les premiers tests ont eu lieu en novembre 2016 dans 100 immeubles de la SCP. La période de test a pris fin en mars 2017. Une mise à jour des résultats des tests a été partagée avec le comité en mai, et la SCP a affirmé qu'elle fournirait une nouvelle mise à jour sur le plan de 2018 à l'automne.

Discussion :

La SCP a passé en revue une présentation accompagnée d'une mise à jour sur la phase 1 du programme de tests, et d'une mise à jour sur le plan de 2018 qui comprend une liste des emplacements devant être testés lors de la phase 2. La SCP a noté que les améliorations apportées à l'installation de Debert en Nouvelle-Écosse ont donné des résultats positifs, et elle a indiqué qu'elle continue à surveiller l'installation de Castlegar, en Colombie-Britannique. Les résultats des tests effectués lors de la phase 2 seront disponibles au printemps 2018. La SCP a mentionné que des détecteurs ont été envoyés aux plus petits emplacements dans les secteurs environnant des installations de Debert et Castlegar, de manière à ce que les maîtres de poste puissent commencer à recueillir les échantillons destinés aux tests de radon. Un spécialiste certifié de la SCP en matière de radon fournira des conseils aux maîtres de poste de ces quatre emplacements (deux de ces

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

emplacements ont des employés représentés par le STTP). De plus, les maîtres de poste recevront des photos afin de confirmer qu'il s'agit de la bonne installation.

Le STTP a soulevé une préoccupation selon laquelle les emplacements loués situés près des installations testées lors de la phase 1 devraient aussi faire l'objet de tests, afin de s'assurer que les niveaux de radon y sont peu élevés. Le STTP a aussi demandé à obtenir une copie des lignes directrices fournies aux maîtres de poste pour configurer les détecteurs de radon. Le STTP a demandé une confirmation du nombre d'emplacements loués situés près des installations testées lors de la phase 1.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP une liste des emplacements loués situés près des installations testées lors de la phase 1.

11. Penser sécurité. Rentrer sains et saufs. (5 décembre 2017)

Aperçu :

Depuis plusieurs années, la SCP s'est donné comme mission d'améliorer la sécurité. Bien que la fréquence des blessures ait été réduite, des progrès sont encore nécessaires afin de s'assurer qu'une culture axée sur la sécurité soit fermement enracinée. Pour 2018, les Opérations ont pris l'engagement d'axer leurs décisions sur la sécurité.

Discussion :

La SCP a lancé un programme visant à souligner l'importance de la sécurité au sein de la communauté des Opérations et au sein de l'ensemble de l'entreprise. La SCP a passé en revue une présentation concernant le programme « Penser sécurité. Rentrer sains et saufs. » Ce programme permet de clarifier les attentes de l'entreprise en ce qui a trait à la sécurité des personnes et aux principes liés à la sécurité et au leadership de base, et de s'assurer que tous les documents en matière de sécurité reflètent ces attentes de manière constante. Les exigences du programme font également en sorte que les titulaires de procédé doivent assurer la sécurité des employés dans le cadre des modifications apportées à l'équipement, aux procédés et aux installations. La SCP envisage d'être en mesure de communiquer ces attentes au sein de l'entreprise d'ici le printemps 2018.

Le STTP a déclaré aimer l'*idée* derrière l'initiative « Penser sécurité. Rentrer sains et saufs ». Le STTP a appuyé l'idée d'une culture axée sur la sécurité plus fermement enracinée, mais il a émis des réserves au sujet de ce programme. Le STTP a mentionné qu'il constate toujours que les Opérations mettent l'accent sur les heures supplémentaires et autres problèmes liés au rendement. Le STTP souhaite que le comité directeur du programme « Penser sécurité. Rentrer sains et saufs. » ouvre le dialogue avec le CNMSS au sujet du programme. De plus, le STTP souhaite avoir l'occasion d'examiner les documents produits par le comité.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP invitera le comité directeur du programme « Penser sécurité. Rentrer sains et saufs. » à une prochaine réunion du CNMSS.

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

12. Machine à trier les petits paquets du régime international (5 décembre 2017)

Invitée : Abbi Slater

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet concernant l'achat de nouvel équipement qui traite mieux les colis provenant de la Chine est en cours.

Discussion :

La SCP a présenté Abbi Slater aux membres du comité. Abbi a récemment été embauchée par la SCP à titre d'ergonome interne. Elle a fourni un aperçu de ses expériences professionnelles antérieures. En tant qu'ergonomiste associée au dossier, Abbi participera au projet lié aux petits paquets du régime international. La SCP fournira au comité les dates d'examen au début de la nouvelle année. Un échéancier provisoire est conçu afin qu'un examen du prototype soit effectué au cours du premier trimestre. Un examen de la nouvelle version doit avoir lieu au troisième trimestre, suivi d'une approbation définitive de la conception.

Le STTP a souhaité la bienvenue à Abbi dans le cadre du projet. De plus, le STTP lui a vivement conseillé de maintenir une communication ouverte et transparente à l'avenir. Le STTP se réserve le droit de demander un examen de la part d'un ergonomiste tiers indépendant s'il a des préoccupations concernant la direction prise par l'entreprise dans le cadre de ce dossier.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP l'emplacement et les dates de l'examen du prototype du poste de dépôt concernant le projet lié aux petits paquets du régime international.

13. Points divers :

Le STTP a signalé plusieurs problèmes au comité.

Discussion :

Sacoches simples et chariots de facteurs : Le STTP a soulevé une préoccupation selon laquelle les commandes de sacoches simples sont contrôlées, mais que les sacoches simples sont nécessaires au bon fonctionnement des chariots de facteur. Le STTP a noté que les sacoches devraient être commandées en même temps que les chariots, et qu'à l'heure actuelle ces deux articles sont commandés par l'entremise de processus différents. Étant donné que les chariots de facteur sont susceptibles d'être utilisés davantage à mesure que les volumes augmentent, le STTP souhaite discuter du processus de commande, des quantités disponibles et des procédures à suivre pour leur utilisation lors de la prochaine réunion.

Dieppe : Le STTP a fourni une photo du nouveau tunnel de balayage pour le convoyeur à Dieppe. Il semblerait que les employés PO4 sont tenus de retirer les colis qui se trouvent souvent coincés dans le tunnel. Ces employés doivent s'étirer de façon excessive pour atteindre les colis coincés afin de les remplacer.

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

La SCP a indiqué être au courant de ce problème. La SCP créera des ouvertures dans les rideaux pour permettre aux employés de les ouvrir afin d'accéder facilement au convoyeur sans devoir passer par une partie difficile à voir à l'intérieur du tunnel.

Préparation en vue de l'hiver : Le STTP a examiné le guide de préparation en vue de l'hiver lancé récemment, et se demande quels sont, le cas échéant, les documents auxquels le guide fait référence qui sont nouveaux ou qui ont subi des modifications. Le STTP a affirmé que les exigences selon lesquelles les employés doivent acheter des bottes cotées selon l'échelle à flocons de neige ont certainement été ajoutées à leur insu. Le STTP aimeraient obtenir une copie du rapport de l'étude sur les bottes avant de fournir une opinion au sujet des bottes cotées selon l'échelle à flocons de neige, et a demandé que la référence à celles-ci soit retirée entretemps. Le STTP a aussi mentionné que trois modèles de crampons devaient être offerts aux employés, mais qu'un seul modèle est mentionné dans le document. Enfin, le STTP a demandé que la référence aux employés fréquemment victimes de blessures soit modifiée afin de transmettre un message positif concernant ces employés.

Rabais sur les bottes : La SCP indique que la lettre envoyée concernant les rabais sur les bottes est conçue pour aider les travailleuses et travailleurs à faire un choix lors de l'achat de bottes d'hiver, et non à être consigné dans quelque dossier que ce soit. Le STTP réserve sa position sur les lettres de la SCP envoyées aux employés temporaires au sujet de la compensation pour l'achat de bottes d'hiver.

Politique en matière de sécurité des installations électriques : Le STTP a accusé réception du document sur la politique en matière de sécurité des installations électriques. Par contre, le STTP étudie toujours le document et n'a pas de commentaires à formuler à ce sujet à ce moment.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le comité discutera des chariots de facteur lors de la prochaine réunion.
2. La SCP a informé les employés à Dieppe que les rideaux font actuellement l'objet de modifications.
3. La SCP fournira au STTP une copie du rapport de l'étude sur les bottes aux fins d'examen.

Points fermés

Nouveau gilet de haute visibilité
Chariot ergonomique à St. John's
Effectuer des demi-tours et reculer

Mises à niveau du système de convoyeurs et de chariots motorisés flexibles
Sécurité et fentanyl

Autres questions

Procès-verbal de la réunion du comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 décembre 2017

Voici le calendrier des réunions du CNMSS pour l'année 2018 :

- 6 mars
- 12 juin
- 11 Septembre
- 4 décembre

Réunions tenues en 2017 :

Les 2 et 7 mars (X)	30 mai (X)	5 Octobre (X)	5 décembre (X)